

CORPS D'AVIATION ROYAL CANADIEN

L'AVIATEUR JAMES FARTHING—HOSPITALISATION

A l'appel de l'ordre du jour.

L'hon. Brooke Claxton (ministre de la Défense nationale): Monsieur l'Orateur, hier, le représentant de Lake-Centre (M. Diefenbaker) m'a posé une question au sujet de l'aviateur James Farthing.

Farthing a été blessé dans une collision survenue entre deux véhicules automobiles civils et a été admis à l'hôpital général d'Oshawa (Ontario), le 26 janvier, où on l'a traité pour des blessures à la tête. Le 1^{er} février, il a été transféré à l'hôpital du CARC à Trenton. Son état s'est amélioré constamment et, le 5 mars, il s'est rendu à Vancouver en congé de convalescence. Il avait reçu l'ordre de se présenter chez le plus proche médecin du CARC ou au plus proche hôpital du ministère des Affaires des anciens combattants, s'il avait besoin de traitements durant son congé. Il a eu mal aux yeux au cours de son congé de convalescence et s'est présenté au médecin chef de service à Sea-Island ainsi qu'à l'hôpital Shaughnessy. On ne lui a refusé ni admission ni traitements. On lui a conseillé d'attendre son retour à Trenton, à l'expiration de son congé de maladie, pour recevoir d'autres traitements. Il a accepté ce conseil. De retour à Trenton, il a subi un nouvel examen: le médecin a décidé qu'une autre période de convalescence et de traitements serait désirable. Il a été réadmis à l'hôpital de Trenton et a été transféré à Sunnybrook le 9 avril. Il n'a pas été gravement malade; il est maintenant sur pied et en bonne santé. Farthing lui-même a fait la déclaration suivante:

On ne m'a pas refusé l'entrée de Shaughnessy, mais on m'a conseillé d'attendre d'être de retour à Trenton. En ce qui me concerne, le conseil était excellent. Mon état est loin d'être grave et je suis très satisfait de la façon dont j'ai été traité par le CARC et le ministère des Affaires des anciens combattants.

LA ROUTE TRANSCANADIENNE

INTERPELLATION AU SUJET D'UN EXEMPLAIRE DES ENTENTES AVEC LES PROVINCES—CONSTRUCTION EN NOUVELLE-ÉCOSSE

A l'appel de l'ordre du jour.

M. P. C. Black (Cumberland): Le ministre des Ressources et du Développement économique nous dirait-il si les députés que la chose intéresse peuvent obtenir copie de l'entente conclue avec les provinces au sujet de l'aménagement de la route transcanadienne? Pour ce qui est de la Nouvelle-Écosse, la route sera-t-elle terminée à la fin de la période de sept ans commencée depuis

[Le très hon. M. St-Laurent.]

l'entrée en vigueur de la loi et dont environ trois ans sont déjà écoulés? S'il en est ainsi, ce travail devra être complété au cours des trois ou quatre prochaines années.

L'hon. Robert H. Winters (ministre des Ressources et du Développement économique): Je déposerai copie de cette entente la semaine prochaine. En réponse à la seconde question du député, je dois dire que l'entente est la même pour la Nouvelle-Écosse que pour les autres provinces.

M. Black (Cumberland): Quand expire-t-elle?

L'hon. M. Winters: L'entente est de sept ans à compter du jour où la loi a reçu la sanction royale, soit, si j'ai bonne mémoire, le 10 décembre 1949.

M. Knowles: Y a-t-il des provinces qui n'ont pas signé l'entente?

L'hon. M. Winters: Il y en a une.

M. Knowles: Laquelle?

L'hon. M. Winters: Québec.

COMMISSIONS DE HAVRES

EXTENSION DES LIMITES DU HAVRE DE NEW-WESTMINSTER—DISPOSITION RELATIVE À UN PRÊT

L'hon. Lionel Chevrier (ministre des Transports) propose que la Chambre se forme en comité en vue de l'examen du bill n° 193 concernant les commissaires du havre de New-Westminster.

(La motion est adoptée et, après examen en comité, rapport est fait du bill qui est lu pour la 3^e fois et adopté.)

LE NATIONAL-CANADIEN

AMÉNAGEMENT D'UNE LIGNE DEPUIS TERRACE JUSQU'À KITIMAT (C.-B.)

L'hon. Lionel Chevrier (ministre des Transports) propose que la Chambre se forme en comité pour étudier le bill n° 192, concernant la construction, par la Compagnie des chemins de fer nationaux du Canada, d'une ligne de chemin de fer depuis Terrace jusqu'à Kitimat, dans la province de la Colombie-Britannique.

La motion est adoptée et la Chambre se forme en comité sous la présidence de M. Beaudoin.

Sur l'article 1^{er}—*Construction et achèvement.*

M. Herridge: Monsieur le président, avant que cet article soit adopté, à titre de membre du Comité des chemins de fer, canaux et